



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée se forme en Comité des subsides afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité jusqu'à midi, puis examine les affaires courantes, après quoi elle se formera de nouveau en Comité des subsides, comme convenu.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation d'une pétition :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba envisage d'autres emplacements au moment de l'installation de nouvelles lignes d'énergie électrique de 230 et de 500 kV dans la municipalité rurale d'East St. Paul. (C. Davidson, R. Knight, L. Batenchuk et autres)

Lecture et dépôt d'une pétition :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba envisage d'autres emplacements au moment de l'installation de nouvelles lignes d'énergie électrique de 230 et de 500 kV dans la municipalité rurale d'East St. Paul. (L. Kraus, K. Dueck, E. Uhryniuk et autres)

L'Assemblée permet le retour à la présentation de pétitions.

Présentation d'une pétition :

M. LOEWEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (A. Wells, M. Gilcasby, J. Coleman et autres)

M. SANTOS, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 25 avril 2001 du Comité :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

19.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, la somme maximale de HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste :

Direction générale..... 893 100,00 \$

19.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, la somme maximale de VINGT MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste :

Opérations..... 20 382 500,00 \$

19.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, la somme maximale de TROIS MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste :

Subventions en capital 3 193 300,00 \$

19.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, la somme maximale de CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste :

Amortissement des immobilisations 135 000,00 \$

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est déposé. Le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

Jeudi 26 avril 2001

M^{me} BARRETT, *ministre du Travail et de l'Immigration*, fait une déclaration au sujet du 28 avril, Jour national de deuil à la mémoire des personnes qui sont décédées au travail.

M. SCHULER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. LATHLIN, *ministre de la Conservation*, fait une déclaration au sujet des inondations dans le sud du Manitoba.

M. PENNER (Emerson) et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* SALE de déposer le projet de loi n^o 13 — *Loi sur la Commission d'appel des services sociaux et modifications corrélatives/The Social Services Appeal Board and Consequential Amendments Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* SALE dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi n^o 13.

(Document parlementaire n^o 126)

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. RONDEAU, M^{mes} DACQUAY et CERILLI ainsi que MM. PENNER (Emerson) et AGLUGUB font des déclarations de député.

L'Assemblée convient de ne pas procéder aujourd'hui à l'examen des affaires émanant des députés.

L'Assemblée convient de lever la séance aujourd'hui à 17 heures.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes